

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit **TB 1305**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Secteur d'utilisation *SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels*
- Catégorie du produit *PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité*
- Emploi de la substance / de la préparation *Résine acrylique*
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur : *THREE BOND EUROPE S.A.S TEL: 33 (0)1 34 32 39 60  
B.P 39105  
95073 CERGY PONTOISE FAX: 33 (0)1 34 32 39 61  
FRANCE*
- Service chargé des renseignements : *Département H&S de Three Bond Europe : msds@threebond.fr  
Site : http://quickfds.com*
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: *INRS FRANCE : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h)  
Belgique - Tel : 32 070/245 245*

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

- Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.*
- Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.*
- Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.*
- Aquatic Chronic 4 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.*

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 *Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.*
- Pictogrammes de danger



GHS07

- Mention d'avertissement *Attention*
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: *méthacrylate de 2-hydroxyéthyle*
- Mentions de danger *H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.*
- Conseils de prudence *P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.*

(suite page 2)

FR

### Nom du produit TB 1305

(suite de la page 1)

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
 rincer avec précaution à l'eau pendant  
 plusieurs minutes. Enlever les lentilles de  
 contact si la victime en porte et si elles  
 peuvent être facilement enlevées. Continuer à  
 rincer.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:  
 Laver abondamment à l'eau et au savon.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à  
 la réglementation locale/régionale/nationale/  
 internationale.

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

#### - Composants contribuant aux dangers:

CAS: 41637-38-1 Numéro CE: 609-946-4 Reg.nr.: 01-2119980659-17-XXXX	Diméthacrylate de Bisphénol A Ethoxyle Aquatic Chronic 4, H413	50-100%
CAS: 868-77-9 EINECS: 212-782-2 Reg.nr.: 01-2119490169-29-XXXX	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	10-25%
CAS: 80-15-9 EINECS: 201-254-7 Reg.nr.: 01-2119475796-19-XXXX	hydroperoxyde de cumène ⚠ Org. Perox. E, H242; ⚠ Acute Tox. 3, H331; ⚠ STOT RE 2, H373; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312	1-2,5%

- SVHC néant
- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- après inhalation : Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- après ingestion : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.  
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos et qui est en train de vomir

(suite page 3)

-FR

**Nom du produit TB 1305**

- (suite de la page 2)
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** *Ne laisser vomir le sujet spontanément que lorsqu'il est totalement conscient*
  - **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*  
*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** *CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée. Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.*
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** *Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.*
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** *Porter un appareil de protection respiratoire.  
Porter un vêtement de protection totale*
- **Autres indications** *Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives  
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations*

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** *Veiller à une aération suffisante  
Porter un vêtement personnel de protection*
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** *Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.*
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** *Assurer une aération suffisante.  
Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.*
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** *Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13*

**Nom du produit TB 1305**

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**  
- **Stockage :**  
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**  
- **Indications concernant le stockage commun :**  
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.*
- Aucune mesure particulière n'est requise.*
- Stocker dans un endroit frais.  
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour le matériau / le produit*
- Ne pas stocker avec des produits oxydants ou acides.  
Ne pas conserver avec les agents de réduction  
Ne pas conserver avec des métaux*
- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil*
- Pas d'autres informations importantes disponibles.*

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**  
- **8.1 Paramètres de contrôle**  
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**  
- **Indications complémentaires :**  
- **8.2 Contrôles de l'exposition**  
- **Equipement de protection individuel :**  
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**  
- **Protection respiratoire :**  
- **Protection des mains :**
- Sans autre indication, voir point 7.*
- Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.*
- Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*
- Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau  
Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.*

**Gants de protection.***Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.*

(suite page 5)

FR

**Nom du produit TB 1305**

(suite de la page 4)

- **Matériau des gants** : Caoutchouc nitrile  
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- **Temps de pénétration du matériau des gants** : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux** : Lunettes de protection.
- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**Indications générales.**
**Aspect:**

- **Forme** : liquide
- **Couleur** : vert
- **Odeur** : caractéristique

**Modification d'état**

- **Point de fusion** : non applicable
- **Point d'ébullition** : non applicable

- **Point d'éclair** : 180 °C

- **Inflammabilité (solide, gazeux)** : Non applicable.

- **Auto-inflammation** : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.

- **Pression de vapeur** : Non déterminé.

- **Densité à 25 °C** : 1,1
- **Vitesse d'évaporation** : Non déterminé.

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau** : non ou peu miscible

- **Viscosité** :
- **dynamique à 25 °C** : 600 mPas
- **9.2 Autres informations** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** :  
Risque de polymérisation  
Réactions aux catalyseurs, aux agents d'oxydation et aux alcalis puissants  
Réactions aux peroxydes
- **10.4 Conditions à éviter** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

FR

**Nom du produit TB 1305**

(suite de la page 5)

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

**41637-38-1 Diméthacrylate de Bisphénol A Ethoxyle**

Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat) (OCDE Ligne Directrice 423)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat) (OCDE Ligne directrice 402)

**868-77-9 méthacrylate de 2-hydroxyéthyle**

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3000 mg/kg (rabbit)

**80-15-9 hydroperoxyde de cumène**

Oral	LD50	382 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	500 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	220 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**

- **de la peau :** Provoque une irritation cutanée.

- **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Sensibilisation :** Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

- **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Autres indications écologiques :**

- **Indications générales :** Aucune pollution des eaux connue.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.

(suite page 7)

FR

**Nom du produit TB 1305**

- vPvB: Non applicable.  
 - 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 6)

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets  
 - Recommandation : Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.  
 Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés :  
 - Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
 L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- |   |   |
|---|---|
| - 14.1 Numéro ONU   |   |
| - ADR, ADN, IMDG, IATA  | néant   |
| - 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU   |   |
| - ADR, ADN, IMDG, IATA  | néant   |
| - 14.3 Classe(s) de danger pour le transport  |   |
| - ADR, ADN, IMDG, IATA  |   |
| - Classe  | néant   |
| - 14.4 Groupe d'emballage   |   |
| - ADR, IMDG, IATA   | néant   |
| - 14.5 Dangers pour l'environnement:  |   |
| - Polluant marin :  | Non   |
| - 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | Non applicable.   |
| - 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable.   |
| - Indications complémentaires de transport :  | Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus |
| - "Règlement type" de l'ONU:  | néant   |

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

(suite page 8)

FR

**Nom du produit TB 1305**

(suite de la page 7)

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H331 Toxique par inhalation.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**- Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
ICAO: International Civil Aviation Organisation  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
SVHC: Substances of Very High Concern  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Org. Perox. E: Peroxydes organiques – Type E/F  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3  
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B  
  
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
  
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1  
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2  
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2  
Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

FR